



Association Nouvelle Catalaunie
éditrice du Petit Catalaunien Illustré
16 rue Robert Binet
51000 Châlons en Champagne
Répondeur-fax : 03 26 68 68 00

Courriel : catalaunien@club-internet.fr
site internet : www.catalaunien.net

Châlons, le 29 mai 2009

Journal L'Union
Madame Stéphanie VERGER

Madame,

Le développement durable de la Catalaunie est un des axes statutaires de notre association. Aussi plusieurs de ses membres ont-ils participé au Grenelle local de l'environnement et j'ai personnellement suivi avec beaucoup d'intérêts les conseils communautaire et municipal d'hier soir.

De ce fait, je m'étonne de l'articulation que votre article, paru ce jour dans L'Union de Châlons et relatant ces deux conseils, a présenté autour de l'agenda 21 dont l'importance méritait bien d'être soulignée. Il me paraît être un raccourci un peu rapide des débats et conduit à une malencontreuse déformation de ceux-ci. Cette situation est certes très probablement liée au nombre de signes imposé par votre rédaction pour ce type d'article, mais elle est fort dommageable à la qualité de l'information que vos lecteurs sont en droit d'attendre de leur journal.

Lors du conseil communautaire, M. Apparü a insisté sur le fait que l'agenda 21 ne serait qu'un « *simple débouché administratif* » pour le Grenelle local de l'environnement. Or, si votre article reprend bien cette formulation, une lecture un peu rapide fait qu'on l'attribue à Alain Goze et seuls les élus et citoyens présents peuvent être en capacité de rendre à César ce qui lui revient. Ce qui est fort regrettable.

Dans les notes que j'ai prises, je relève également que, dans son intervention lors du Conseil communautaire, M. Apparü a précisé sa pensée en disant fort crûment que l'agenda 21 serait « *un débouché administratif* » qui offrirait « *un cadre de référence pour le financement* » des actions du Grenelle local.

S'agissant de l'intervention d'Alain Goze, elle fut « *un cours de droit administratif* » selon M. Apparü qui, vu la façon dont il a essayé de décrédibiliser son adversaire, n'a manifestement pas apprécié que :

- son opposant lui rappelle les deux citations précédentes ;
- apporte à l'assemblée communale son expertise sur ce qu'est réellement un agenda 21 que, il faut bien le reconnaître, bien peu d'élus et de citoyens connaissent et encore moins maîtrisent.

Au delà de la polémique politicienne qui sied à un tel lieu et qui est née suite à la réaction de M. Apparü piqué au vif par cette démonstration de qualité, je retiens de cette séance sa conclusion. Elle diffère de la chute de votre article, à savoir que le maire a modifié la philosophie de sa délibération et, implicitement, donné raison à Alain Goze.

En effet, alors que initialement :

- il devait y avoir deux comités de suivi – un CAC, un autre ville – le maire a fait machine arrière en proposant que la ville « *décide la mise en place d'un comité de suivi commun avec la CAC* » ;
- le conseil municipal autorisait le maire « *à engager la participation de la ville dans l'agenda 21* » de la CAC, la modification prévoit désormais que « *la ville participera à l'agenda 21 dont la CAC est chef de file* ».

Ces nuances peuvent sembler anodines ou subtiles, mais elles sont très importantes sur le fond car elles font tomber l'objection initiale soulevée par M. Apparü. Celui-ci s'opposait à l'amendement demandé par Alain Goze au motif notamment qu'il était « *hors de question qu'il y ait 2 agenda 21, un pour la ville, un pour la CAC, voire 13* » un pour chacune des 13 communes de la CAC.

Avec cette modification, le conseil municipal a eu la sagesse de décider de doter la ville d'un véritable agenda 21. Il sera certes un sous-ensemble de celui de la CAC, mais, comme Alain Goze l'a fait préciser au maire, ses modalités seront définies ultérieurement, en conseil municipal, ce que le projet de délibération initial ne prévoyait absolument pas.

L'intérêt de ce débat fut aussi de rappeler, comme le fit Alain Goze, que l'agenda 21 n'est ni de gauche, ni de droite, mais seulement un outil devant servir pour un « *vrai projet politique au niveau du territoire* ». C'est ce que souligne, à juste titre, votre article.

* *
*

Il reste maintenant à vérifier si l'agenda 21 sera effectivement au service d'un tel vrai projet ou bien, comme le voulait M. Apparü, un simple cadre administratif, une vulgaire « pompe à fric » qui servirait à aller chercher des financements nationaux ou européens.

Mais il s'agit là d'un autre débat, que notre association suivra de très près car, contrairement à ce que vous rapportez des propos de M. Apparü, la démarche de l'agenda 21 est loin d'être « *bien avancée par les travaux réalisés par le Grenelle* ». En effet, et c'est la critique que nous faisons depuis le début au GLE et que nous avons faites dans les numéros 65 et 66 du *Petit Catalaunien Illustré*, les groupes de travail avaient pour mission de s'en tenir au court terme, alors qu'une démarche agenda 21 se doit d'avoir des objectifs à moyen et long terme.

La démarche de l'agenda 21 étant toutefois lancée, il nous reste à militer activement pour que votre chute, « *Y a plus qu'à...* » aille dans le bon sens, à savoir un véritable développement durable. Un agenda 21 qui n'oubliera pas son pilier social, comme l'a très justement rappelé M. Biaux, et qui fixera à la ville et à la CAC des objectifs pour les 10 ou 15 ans à venir. Voire au-delà, puisque l'objectif de Kyoto est, faut-il le rappeler, 2050, avec notamment la division par quatre des gaz à effet de serre.

Je vous prie de croire, Madame, à ma plus sincère considération.

Bruno Malthet,
Président


